



Démission de la présidence d'une association sportive

Par **crevette2b**, le **16/03/2009** à **09:20**

bonjour,
je souhaite démissionner de la présidence d'une association loi 1901, que dois je faire vis à vis de la banque ou un compte est ouvert.
à qui envoyer ma lettre de démission, faut il que je donne un préavis?
merci pour vos réponses urgent.....

Par **chaber**, le **16/03/2009** à **14:07**

Bonjour,
La solution la plus adaptée est d'envoyer une LR avec AR au Vice-Président qui assurera l'intérim pour provoquer une réunion du Conseil d'Administration afin de procéder à l'élection d'un nouveau président qui sera ou non confirmé à la prochaine AG.
Vous prévenez la banque, la préfecture ou sous-préfecture, la mairie.
Prudent, je procédrais par LR avec AR.
Si rien n'est prévu dans les statuts, il n'y a pas de préavis.